



GRILLE DE VENTILATION COUPE-FEU 1 Heure

Type « Palusol » pour porte battante

système breveté



Fonction: grille de ventilation qui s'obture automatiquement en cas d'élévation de température, la rendant ainsi coupe-feu.

Caractéristiques techniques : cette grille est constituée de lames en matériau intumescent protégé par un gainage protecteur rigide. Les lames sont disposées horizontalement ; l'ensemble possède une excellente tenue mécanique grâce aux montants verticaux intermédiaires et aux pare closes métalliques périmétriques encochées au pas des lames. La section utile est de 20 dm².

Destination : cette grille permet la ventilation entre locaux, ou l'évacuation de fumées quand elle est associée au système d' extraction mécanique, tout en gardant la possibilité de reconstituer le degré coupe-feu de la porte dans laquelle elle est installée.

Principe de fonctionnement : A FROID, cette grille est totalement statique et ne peut en aucun cas se fermer de façon intempestive. A CHAUD, c'est l'expansion de son composant de base qui provoque sa fermeture sans aucun risque de disfonctionnement, en raison de l'absence de toute pièce mécanique.

Adaptation : cette grille est adaptable dans les portes battantes de la gamme Boullet ; pour toute autre adaptation, veuillez nous consulter.

Finition des lames : gris clair en couleur standard ; autre coloris possibles sur demande.

Finition du pareclosage : acier électrozingué à peindre ; laquage ou inox en option.

Agrément : Procès verbal de résistance au feu Efectis et certification NF AFNOR.

ATTENTION !

La grille de type Palusol est un système à fermeture auto commandée par élévation de température et non télécommandée. Elle ne peut donc pas être reliée à un système de détection incendie. Ce dispositif n'est pas prévu dans la réglementation des produits DAS et ne peut, par conséquent, faire l'objet d'une demande de conformité à la norme NF-S 61.937.

Document non contractuel. Nous nous réservons le droit de modifier nos produits sans préavis. Toute reproduction même partielle interdite.
Grille palusol – mars 2015.